NJANJA

Journal interne d'information de la Société Nationale des chemins de fer du Congo SA * Numéro 3 1er semestre 2015

Trente huit locomotives neuves attendues en avril 2015

Développer et moderniser notre réseau, réussir ensemble !

www.sncc.cd
journalsncc@yahoo.fr

Sommaire

Message de vœux	
Les vœux 2015 du Directeur Général au personnel de la SNCC	page 3
A la une	
Trente huit (38) locomotives pimpant neuves attendues à la SNCC en 2015	page 4
Evénement	
Signature du Pacte de paix sociale pour la relance de la production de la SNCC	page 6
Interview	
Le DG au journal Le Potentiel : '' Nous mettrons en œuvre ce Pacte dans la transparence et la bonne gouvernance.''	page 7
Politique Générale de l'Entreprise	
Visite de travail de la Ministre du Portefeuille à la SNCC	page 5
Satisfecit de la Banque Mondiale à la SNCC à l'issue de sa 9ème mission d'évaluation du PTM	page 8
Signature formelle des Contrats de performance entre la DG et les directions	page 9
La SNCC cesse d'être une SARL et devient une SA Unipersonnelle avec un conseil d'administration	page 9
Réaménagement majeur de l'organigramme de la SNCC	page 10
Le Gouvernement central décide le maintien de VECTURIS SA pour une mission d'assistance technique à la SNCC	page 10
Redéfinition des attributions des grandes directions	page 11
Les membres du CODIR	page 12
Informations Générales	
Le Ministre des ITPR visite la SNCC et constate la paix sociale qui y règne	page 15
Contribution de la SNCC à la réalisation des projets SACIM et Katende	page 15
Lancement des travaux de renouvellement de la voie entre Tenke et Kisanfu et poursuite des travaux de confortement entre Sakania et Baya	page 16
4.178 retraités de la SNCC admis comme prestataires sociaux à l'INSS	page 17
Des agents SNCC formés sur le droit OHADA	page 17
Echos des Régions	
Kabalo Gare bientôt rénovée	page 18
Au cœur de la Province du Kasaï occidental	page 19
A travers nos projets	
Etat d'avancement à fin novembre 2014 de la mise en œuvre des Projets à la SNCC	Page 20 -21
Ephémérides 2014	page 22
Document	
Extrait du Pacte de paix sociale	page 23

NJANJA

Journal interne d'information de la SNCC SA

journalsncc@yahoo.fr

Editeur Directeur de la Publication
Direction Générale

Comité de Rédaction
Omalanga Pele, Edouard Lino Mumpeko, Bukasa Yanda, Mwambay Mbayo, Ngalula Mpiana

Consultant: Mukamba Longesha

Ont collaboré à ce numéro : Directeurs centraux et régionaux

Crédits photo : Photothèque SNCC

Toute reproduction même partielle est strictement interdite sans l'accord de la Direction Générale de la SNCC SA

Site web : www.sncc.cd

© Direction Générale

1er Semestre 2015

Impression + mise en page :

Imprimerie YAV-A-MUYET

Lubumbashi

Développer et moderniser notre réseau, réussir ensemble !

Message de la Direction Générale

Les vœux 2015 du Directeur Général au Personnel de la SNCC

message

Chers Cheminots,

Quand nous vous disons « Bonne Année 2015 », ce n'est pas par pure conformisme, cette formule étant devenue nous en convenons, stéréotypée.

Nous formulons pourtant ce vœu avec une réelle conviction car, forts de la signature du « Pacte de paix sociale », nous allons ensemble poursuivre les efforts entamés depuis Avril 2014. Ces efforts, pour rappel, visent à réhabiliter la voie, l'outil de production, redonner confiance à nos partenaires et promouvoir le cheminot congolais.

Au mois d'avril prochain, nous allons recevoir nos premières locomotives neuves. Ce qui va augmenter notre capacité de production d'autant que les travaux entrepris depuis plusieurs mois pour renouveler la voie se poursuivent à un rythme soutenu.

Par ailleurs, pour éviter que les objectifs du Projet de Transport Multimodal (PTM) ne soient atteints, nous avons soumis le projet de Plan d'Urgence de Redressement (PUR) renforcé sur 5 ans visant (1) un retour à l'équilibre opérationnel à partir de 2017 et (2) un retour à l'équilibre de trésorerie d'exploitation à partir de 2018.

Ce plan s'appuie sur 3 piliers, à savoir:

1. *L'augmentation de la production et des ventes avec d'une part l'accroissement de la capacité de traction, l'amélioration de la vitesse commerciale et la réduction des incidents grâce aux investissements en cours de mise en œuvre, et d'autre part, une politique tarifaire plus agressive.*
2. *La mise en œuvre d'un plan social.*

Sur la base de ces hypothèses, le PUR renforcé veut atteindre les objectifs suivants :

1. *Un Excédent Brut d'Exploitation positif de 5,4 millions US dollars en 2017, de 13,5 millions US dollars en 2018 et de 29,15 millions d'US dollars en 2019 ;*
2. *Un Flux de trésorerie positif, hors appui extérieur, à partir de l'exercice 2018.*

Pour atteindre ces objectifs, nous comptons, bien sûr, sur le concours du Gouvernement de la République et sur l'appui de la Banque Mondiale. Il est évident aussi que les artisans de la réussite de ce plan, c'est en premier lieu Vous les Cheminots. D'où la nécessité de préserver la paix sociale, renforcer la cohésion et de redoubler d'efforts.

L'année 2015 apparaît ainsi comme une année phare, celle qui va baliser notre devenir commun et nous permettre d'aller de l'avant vers un avenir radieux pour nous tous.

Bonne et heureuse année !

Fait à Lubumbashi, le 1er janvier 2015.

Sylvestre Ilunga Ilunkamba

Directeur Général

A la Une

La modernisation de la SNCC en marche

Trente huit (38) locomotives pimpant neuves attendues en 2015

Aucun doute n'est plus permis. L'activité ferroviaire va prendre un nouvel essor au cours de cette année de grâce 2015, boostée par l'acquisition de 38 locomotives neuves financées par le Gouvernement de la République sur ressources du Trésor public , et par la Banque mondiale dans le cadre du Projet de Transport Multimodal. Le premier lot est attendu au cours du premier trimestre 2015.

Une délégation de la SNCC, conduite par le Directeur General de cette compagnie ferroviaire, le Professeur Ilunga Ilunkamba a réceptionné le 5 décembre 2014, la première des 38 locomotives fabriquées par la « Société d'équipement 7 février de Transport Ferroviaire de Beijing » . Le DG était accompagné de M Michel Mulongo, coordinateur de l'UPL, M. Kamwanya Lemuna, Directeur de cabinet adjoint du Ministre de Transports et Voies de Communication , du Directeur Technique , M. Malandala Kalombo ainsi que de M. Victor Umba Ilunga, Président de la Délégation syndicale de la SNCC.

La 1ère locomotive du lot commandé

Pour la petite histoire, sur les 38 locomotives, 18 ont été financées par la Banque Mondiale et 20 par le Gouvernement congolais.

Le Professeur Ilunga Ilunkamba a salué, à cette occasion, la vitalité de la coopération sino-congolaise qui repose sur le principe de « gagnant-gagnant » et a exprimé l'espoir que le calendrier de livraison des locomotives sera respecté pour permettre à la SNCC de mettre en œuvre son plan de production pour l'année 2015.Il a émis aussi le vœu de voir la société chinoise accompagner son entreprise dans la formation des techniciens dans la conduite et la maintenance des équipements ainsi acquis. Témoin de l'événement, le président national de la délégation syndicale de la SNCC, Victor Umba Ilunga, s'est félicité de la détermination du Gouvernement de doter la SNCC d'un nouvel outil performant et a promis de s'impliquer pour que « ces nouvelles locomotives soient bien gérées. » A l'adresse des cheminots, il a déclaré ce qui suit: « c'est déjà un signe que nous ne serons plus ce que nous étions hier; cette fois, a-t-il poursuivi, la relance est bien là et restaure la dignité du cheminot congolais. »

Le DG Ilunga Ilunkamba lors de l'entrevue avec le PDG de la compagnie chinoise à Beijing

Le PDG de la société chinoise a, pour sa part, promis non seulement de respecter les délais de livraison mais surtout de mettre à la disposition de la SNCC du matériel de bonne qualité et performant. Société Anonyme à Responsabilité Limitée créée en 1897, la Société d'Equipement 7 Février de Transport Ferroviaire de Beijing a pour activité principale la fabrication et la réparation des moteurs diesel très puissants. Elle fait partie du groupe industriel des locomotives et matériels roulants BEIFONG. Comptant près de 4000 employés, elle produit 200 locomotives et en répare 100 par an. Un bon nombre de locomotives chinoises roulent déjà au Congo, à Cuba et en Angola.

Développer et moderniser notre réseau, réussir ensemble !

Politique générale de l'Entreprise

Fiche technique de la locomotive

Caractéristiques principales de la locomotive
Fabricant : CNR-BRE, entreprise chinoise implantée à PEKIN
Locomotive : modèle CKD8C1
Disposition des essieux : CoCo ;
Ecartement de la voie : 1067 mm
Poids en ordre de marche : 96 T (1±2%) ;
Charge par essieu : 16 T (1±2%) ;
Diamètre des roues motrices : 950 mm ;
Effort maximum au crochet de traction à 30% d'adhérence : 300 KN ;
Vitesse maximum possible : 100 km/h ; Vitesse limitée à 60 Km/h ; Gestion des paramètres essentiels de la locomotive par microprocesseur, avec système d'autodiagnostic intégré ;
La locomotive peut être conduite en double traction.

Performances
Capacité de charge ou capacité de traction : 1200 T pour une rampe de 12,5‰ à la vitesse de 17,8 km/h

Moteur Diesel
Constructeur : CATERPILLAR, modèle 3516 B4T, à 4 temps, suralimenté. Il est à injection électronique, doté des systèmes d'affichage des paramètres et de protection.
Puissance nominale : 2060 KW ;
Puissance de traction maximale : 1715 KW ;
Vitesse de rotation nominale : 1800 tr/min ;
Consommation spécifique : 210 g/KWh.

Transmission : AC/DC (Alternatif current/direct current)
Alternateur principal : Type JF217DX1, Triphasé, bi axial, sans balais ;
Puissance de l'alternateur : 1800 KVA
Courant nominal : 3130/1335 A
Moteurs de traction : Modèle ZD-126B, à courant continu ;
Puissance nominale : 310 KW
Courant nominal : 680 A Courant maximal : 1000 A

Système de frein : Modèle : JZ-7GYIII ;
Frein à vide pour la rame, frein à air pour la rame et frein à air pour la locomotive

Frein rhéostatique :

Puissance maximale : 1490 KW, ventilation forcée.

Entrainement des auxiliaires : par moteurs à courant asynchrone.

Visite de la Ministre du Portefeuille à la SNCC

La ministre du Portefeuille, SE Louise Munga Mesozi qu'accompagnaient le Vice Gouverneur du Katanga, M. Guilbert Paul Yav Tshibal et le DG de la SNCC ,le Professeur Ilunga Ilunkamba, a effectué le 7 aout 2014 une visite de travail à la SNCC , quelques jours après la signature du Pacte de paix sociale pour la relance de la production, intervenue le 19 juillet dernier à Kinshasa.
La ministre a salué la reprise effective du travail après avoir effectué la tournée des installations à savoir l'Usine de traverses en béton , les ateliers centraux et une descente à Lumata où se déroulent les travaux de confortement de la voie entre Sakania et Baya. Mme Munga a réaffirmé l'engagement de son Ministère à accompagner la SNCC dans son cheminement vers le redressement.

La Ministre lors de la visite à Lumata en compagnie du Vice Gouverneur du Katanga et du DG de la SNCC

Evénement

Après de laborieuses négociations tenues à la Primature

Signature du Pacte de paix sociale pour la relance de la production à la SNCC

C'est en présence du Premier ministre Matata Ponyo que le Directeur Général de la SNCC, le Professeur Ilunga Ilunkamba, a signé le samedi 19 juillet 2014, avec le président de la délégation syndicale, Mr. Victor Umba Ilunga, un pacte social dont la finalité est la relance des activités de la compagnie ferroviaire nationale.

Témoins aussi de la cérémonie, le Président de l'Assemblée provinciale du Katanga, l'honorable Kyungu wa Kumwanza ainsi que Mme Thérèse Lukenge Kapibwe, Ministre provincial des Transports ai, venus spécialement de Lubumbashi. Les ministres Louise Munga du Portefeuille , Kalumba Mwana Ngongo des Transport et voies de Communication, et Patrice Kitebi , alors Ministre Délégué aux Finances ont contresigné le document.

Après une longue grève qui a paralysé l'activité ferroviaire des mois durant, de laborieuses négociations ont été engagées à Kinshasa pour trouver une sortie de crise et jeter les bases de la relance de la production de la SNCC.

Au terme de ce Pacte, l'employeur s'engage à donner un nouveau départ à la société en vue de relancer la production et consigner au moins 50% des recettes mensuelles pour assurer la paie du personnel. Le syndicat a, quant à lui, promis d'observer une trêve sociale pendant la période de redressement, d'effectuer trimestriellement une évaluation en présence de toutes les parties, de privilégier le dialogue social comme seul moyen de règlement des différends et de ne poser aucun acte susceptible de compromettre le développement de la SNCC. La partie syndicale devra également jouer le rôle pédagogique d'encadrement et de sensibilisation des masses laborieuses en les exhortant à privilégier l'intérêt de la société. Les deux parties devront, par ailleurs, mettre en œuvre avec efficacité le programme de redressement de la société de manière à atteindre son équilibre financier et assainir les pratiques commerciales et financières.

Au retour de Kinshasa, le DG Ilunga Ilunkamba a tenu une importante réunion avec tous les directeurs à qui il a transmis l'économie de ce pacte qui fera par la suite l'objet de campagne de sensibilisation à travers le réseau SNCC. C'est dans ce cadre que M. Vincent Tshiongo Ngalula, alors DGA, s'était rendu à Mwene Ditu, le Directeur des Ressources Humaines et affaires sociales à Likasi et à Kindu tandis que le Président de la Délégation Syndicale Nationale avait, quant à lui, séjourné à Bukavu, Goma , Kalemie, et le Premier Vice- Président, M. Germain Mirambo Malusu s'était rendu à Kananga.

Rame de train marchandise.

Ci après quelques engagements pris par les parties:

- Donner un nouveau départ pour l'avenir de la société, en ramenant les cheminots au travail;
- pas d'arrêt intempestif du travail;
- pas de travail, pas de salaire;
- trêve sociale pendant 24 mois
- priorité au dialogue social
- Ne pas compromettre le redressement de l'entreprise; encadrement et sensibilisation des travailleurs à l'intérêt de l'entreprise;
- consigner au moins 50 % de recettes mensuelles d'exploitation dans un compte dédié au paiement des salaires;
- payer en temps raisonnable les salaires, etc.

Développer et moderniser notre réseau, réussir ensemble !

Interview

Le DG au journal le Potentiel : « Nous mettrons en œuvre ce Pacte dans la transparence et la bonne gouvernance »

Dans la foulée de la signature du pacte social, le Professeur Ilunga Ilunkamba a accordé une interview au journal Le Potentiel dans lequel il souligne l'importance de ce document, sa foi dans le respect par les deux parties signataires des engagements pris et montré en quoi cette signature marque un tournant dans la vie de l'entreprise. Voici dans son intégralité cette interview.

Quelle est votre réaction après la signature de Pacte de paix sociale à la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC), le samedi dernier à Kinshasa ?

Il s'agit là d'un pas important pour la SNCC dans le cadre de son redressement. En effet, sur instruction du président de la République qui veut que la relance de la SNCC soit effective, devant le Premier ministre, les autorités politiques de la province du Katanga, le bureau de la délégation syndicale nationale de la SNCC, le DG et le DGA, nous nous sommes engagés d'abord à remettre au travail l'ensemble du personnel afin de réaliser le vaste programme de redressement de la SNCC mis en place par le gouvernement de la République avec le concours financier de la Banque mondiale. Ensuite, à privilégier, désormais, le dialogue social sincère pour résoudre les problèmes sociaux qui se posent au sein de l'entreprise.

Ce document impose un moratoire de 24 mois durant lequel une trêve sociale doit être observée. Y a-t-il des mécanismes appropriés pour faire respecter ce Pacte en cas de dérapage ?

La garantie pour respecter le Pacte de paix sociale est notre engagement à réaliser son objectif, qui est la relance de la production de la SNCC. Notre engagement commun principal est basé sur notre conviction : la production reste la seule source principale des recettes de la SNCC. Car elle doit lui permettre de faire face à ses obligations, dont notamment le paiement régulier des salaires, l'arrêt de travail étant considéré, à juste titre, comme affectant et réduisant la capacité de l'entreprise à créer des richesses. D'où la nécessité d'une trêve sociale.

Etes-vous sûr que cette trêve sociale sera respectée?

On ne doit pas vouloir une chose et son contraire. La partie syndicale et l'employeur veulent commencer à régulariser le paiement des salaires. Mais comment allons-nous payer les salaires si nous ne produisons pas à cause des cycles de grèves à répétition ? Savez-vous que, depuis la mise en vigueur du Projet de transport multimodal (PTM) en avril 2011, le gouvernement de la République a débloqué en faveur de la SNCC plus de 36 millions USD, dont 17 781 382 millions USD d'appui budgétaire pour le paiement des salaires d'août 2011, janvier 2013, août 2013, janvier 2014 et mars 2014. En ce moment, il faut ajouter 7 millions USD que le gouvernement central s'est engagé à débloquer dans le cadre du Pacte de paix sociale. En outre, il a cofinancé, avec la Banque mondiale, à travers le PTM, le Plan social (57 607 323 USD) pour l'optimisation du personnel, les coûts opérationnels (gasoil, lubrifiants, pièces de rechange et consommables, location des locomotives, etc.), 93 133 853 63 USD et les investissements (acquisition des locomotives neuves, construction de l'usine des traverses, achat des draisines, acquisition des fournitures et travaux, etc.) (NDLR : évalués à 201 295 861 USD). Il s'agit-là de l'effort considérable le plus important réalisé en faveur de la SNCC depuis des décennies. Le gouvernement de la République a décidé que la SNCC rentabilise les investissements réalisés (capacité de traction, réhabilitation de la voie, coûts opérationnels) et se prenne en charge. Pour donner à la SNCC les chances d'imprimer un nouveau départ dans son redressement en opérant une rupture avec le passé, le gouvernement central a mis à disposition, dans le cadre du « Pacte de paix sociale pour la relance de la production », 7 millions USD pour payer les salaires d'avril et mai 2014. L'employeur et la partie syndicale n'ont pas d'autres choix que celui de respecter scrupuleusement le Pacte pour réussir en remettant au travail l'ensemble du personnel en vue de produire et d'honorer les engagements de la SNCC, dont le paiement des salaires.

Le Prof. Ilunga Ilunkamba

Les deux parties signataires sont tenues d'appliquer sans faille ce Pacte. Croyez-vous à la bonne foi de l'autre partie signataire pour régler à l'amiable tout conflit social éventuel ?

Les parties se sont engagées à exécuter de bonne foi le Pacte. Je connais les membres du bureau de la délégation syndicale nationale de la SNCC qui ont participé aux négociations. Cela, depuis 2008 au moment où le COPIREP a monté des missions de stabilisation des entreprises structurantes. Je connais leur amour de la SNCC. Ils connaissent le rôle que joue leur entreprise dans le développement des 7 provinces du pays. Je crois dans la sincérité des engagements que nous avons pris ensemble. Certes, il y a des prédateurs qui ont peur des méthodes de gestion rigoureuse qui se mettent petit à petit en place. Mettre fin aux réseaux et au coulage des recettes est un engagement pris par l'employeur dans le cadre de ce Pacte. Nous allons nous y atteler avec rigueur mais dans la transparence. Dans tous les cas, l'employeur et la partie syndicale vont mettre en œuvre ce Pacte dans la transparence et la bonne gouvernance.

Politique générale de l'Entreprise

Satisfecit de la Banque Mondiale à la SNCC à l'issue de sa 9ème mission d'évaluation du PTM

Au terme d'une mission de 4 jours à Lubumbashi où elle a séjourné du 11 au 15 novembre dernier, la délégation de la Banque Mondiale conduite par Mr Mohammed Dalil Essakali, a noté que les travaux réalisés en 2 mois, après la signature du « Pacte social » sont'' positifs''.

Rencontre avec la délégation syndicale SNCC

S'exprimant lors d'une conférence de presse, le chef du projet PTM a dit avoir vu du concret lors de sa visite sur le chantier de renouvellement de la voie entre Lumata et Musoshi, aux ATC, à l'UTB et chez MECELCO.

Précisant sa pensée, il a dit espérer voir le « Pacte social » perdurer, car ce pacte, a-t-il ajouté, est le facteur qui va permettre à l'entreprise de générer des recettes. A ce sujet, il s'est réjoui du fait qu'aujourd'hui, les opérateurs miniers refont confiance à la SNCC en lui offrant leur charge. Aussi a-t-il exhorté le responsable commercial de la SNCC de fidéliser ses opérateurs miniers en assurant le transport de leurs produits dans les délais impartis. Il appartient donc, a-t-il conclu, au service marketing de jouer son rôle. »

S'agissant de la seconde phase, celle de la mise en œuvre du PTM, M. Dakahudyno, coordonnateur du CEPTM a souligné la nécessité de financer les couts opérationnels (fonds de roulement) en attendant l'acquisition de différents moyens qui permettront à la SNCC d'atteindre l'équilibre financier.

Problème: l'enveloppe (133 millions USD destinée à financer ces coûts) va bientôt s'épuiser d'ici mars 2015 étant donné que depuis 2011, un montant de 100 millions de dollars américains a été décaissé. Or la SNCC S.A n'est pas encore en mesure de supporter ces couts compte tenu de niveau actuel de ses recettes. Elle n'a pas encore retrouvé ses forces. Ce problème sera posé bientôt au Gouvernement pour une solution.

A ce sujet, le DGA de la SNCC , M Tshiongo a souligné que l'entreprise s'inscrivait désormais dans un cercle vertueux. Elle poursuivra la mise en œuvre du PTM dans le cadre du pacte de paix sociale. Elle va s'y employer pour la satisfaction du client. Il a émis l'espoir de voir, grâce au respect du pacte de paix sociale, les différents défis être relevés, car le pacte reste un élément central. Les obstacles seront levés au fur et à mesure de l'acquisition des locomotives , de la réhabilitation des wagons, bref de la reconstitution de l'outil de travail.

Quant aux projections financières pour 2015, celles-ci feront l'objet des discussions entre le Gouvernement et la Banque mondiale.

Pour sa part, M. Mulongo, coordinateur de l'UPL, a rappelé que depuis la 8ème mission intervenue en mai 2014, ''beaucoup d'eau a coulé sous le pont '' à savoir : la grève à la SNCC , la signature du Pacte de paix sociale et la mise en place de la nouvelle direction générale.

S'agissant du PTM , l'UPL a réalisé 3 plans sociaux qui ont couté 61 millions de dollars américains ; 4363 agents sont partis à la retraite si bien que la SNCC disposait alors de 7444 agents. En ce qui concerne les coûts opérationnels, 133 millions USD ont été financés dont 125 millions engagés tandis que 105 Millions ont été décaissés.

Au sujet des investissements, 171 millions ont été financés dont 116 millions engagés mais 66 millions décaissés. Il s'agit des travaux de confortement de la voie, de l'achat de 18 locomotives neuves attendues en avril –mai 2015, sur financement de la BM. 20 autres locomotives sur financement du Gouvernement de la RDC ont été aussi commandées.

Pour rappel, l'objectif de la mission était d'évaluer les résultats obtenus par la SNCC depuis la dernière mission d'avril-mai 2014, déterminer les projections financières et opérationnelles de la compagnie et, le cas échéant, s'il s'avère qu'il sera difficile d'atteindre l'objectif de développement du projet, proposer une restructuration.

Visite du chantier à lumata

Visite du chantier à lumata

Politique générale de l'Entreprise

Signature des Contrats de performance entre la DG et les directions

Après l'approbation du budget de l'exercice 2015 par le Conseil d'administration , la Direction générale a défini avec le Comité de direction les voies et moyens en vue d'atteindre les objectifs fixés pour l'année. S'agissant de l'exécution du PUR (Programme d'Urgence de Redressement) , les directeurs de direction et ceux des départements ont signé des contrats de performance avec la DG, lesquels traduisent les objectifs leur assignés. Car ils seront jugés aux résultats.

Le DG signant le contrat en présence du DPDG

La SG recevant son contrat des mains du DG

La signature de ces contrats qui lient la DG et chacune des directions, a eu lieu le mercredi 31 décembre 2014 dans la salle ''Frigo'' sous la présidence du Directeur Général de la SNCC, M. Ilunga Ilunkamba. Chaque directeur a reçu des mains du DG, un exemplaire du contrat qu'il a signé ,lequel définit la ligne de conduite à suivre durant les exercices couvrant la durée du PUR. Dans son mot de circonstance, le DG a apprécié l'accompagnement des directeurs dans la réalisation de cette difficile tâche que'' nous devons poursuivre en 2015. nous espérons pouvoir tourner le dos aux années sombres de la SNCC, et que petit à petit, a renchéri le DG, la SNCC se mette debout puis l'année suivante réalise les objectifs liés à son objet social à savoir le transport des biens et des personnes. M. Ilunga a exhorté ses collaborateurs à travailler davantage pour améliorer les conditions de vie des agents.'' ''Changeons notre destin par le travail'', a conclu le DG, avant de présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2015 aux cheminots et à leurs familles.

La Secrétaire générale, Mme Jeanne Luta a présenté au DG les meilleurs vœux au nom des directeurs et agents. Soulignons que le suivi de l'exécution de ces contrats de performance incombe au Département planification et contrôle de gestion et qualité . Ont signé les contrats, les DCO, SG, DFI, DXP, DTEC, DPA, DMOB, DRH, DSI, DIF, ainsi que des départements DHSE, DJAC, DAI, DPCGC.

Application du cadre juridique conforme au système OHADA

La SNCC cesse d'être une SARL et devient une SA Unipersonnelle avec un Conseil d'administration

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la SNCC a approuvé en date du 6 septembre à Kinshasa ,les nouveaux statuts de l'entreprise. Ces statuts ont été déposés le 10 septembre 2014, au greffe du Tribunal de Commerce de Lubumbashi, lieu du siège social ,suivant l'acte de dépôt nr AS NRC 416.

Depuis, conformément auxdits statuts ,la SNCC a cessé d'être une SARL (Société par actions à Responsabilité Limitée) et est devenue à ce jour une Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'administration .

Suivant l'harmonisation des statuts avec le droit OHADA, la dénomination sociale de la société doit être désormais précédée ou suivie immédiatement de l'indication de forme et du mode d'administration de la société c.à.d. ''société anonyme'' avec conseil d'administration ou ''SNCC SA'' avec Conseil d'administration, du montant du capital social, de l'adresse du siège social et de la mention de l'immatriculation de la société au registre du commerce et du crédit mobilier qui est désormais « 1702 » (articles 2 de statuts et 17 , 386 et 414 de l'acte uniforme révisé relatif aux droits des sociétés commerciales et au groupement d'intérêt économique.) .Cela étant, l'AD (Administrateur Délégué) s'appelle DG (Directeur général), tandis que l'ADGA devient DGA.

Politique générale de l'Entreprise

Réaménagement majeur de l'organigramme de la SNCC SA

La mission de la DG est désormais renforcée

Depuis Septembre 2014, la SNCC connaît , un réaménagement majeur de son organigramme, au terme de la décision du Conseil d'Administration prise en Session Extraordinaire tenue le 05 Septembre à Kinshasa.
La recherche de plus d'efficacité dans l'organisation de la Société, a dicté la démarche de la DG. En effet, ce réaménagement vise à répondre aux exigences de cohérence et de séparation des fonctions entre celles de maintenance et celles d'exploitation d'une part et d'autre part, entre celles de contrôle et celles d'exécution. Ce réaménagement apporte à coup sûr, un ''assouplissement considérable de l'organisation et libère de ce fait une fructueuse circulation d'information ''avec un important gain de temps.

Le bâtiment de la DG à Lubumbashi

Mabengo ma Dinzenza
DPDG

La note de service n° 119/DG/2014 du 17 octobre 2014 souligne la description des missions principales de la DG, des grandes directions et des fonctions supports qui lui sont attachées. Il s'agit du Département de planification et contrôle de gestion, du Département de l'Audit interne, de la Division Communication, de la Représentation de Kinshasa, et de MOBIRAIL .
S'agissant de la Direction générale, elle est assurée par le DG Directeur général, assisté du Directeur général adjoint.
Le DG assure la conduite journalière de l'entreprise et exerce les prérogatives déterminées par les statuts en matière de gestion courante: engagement des dépenses , recrutement et licenciement du personnel, conclusion des contrats liant la société dans les divers domaines de son activité, etc. Le DG rend compte de sa gestion au Conseil d'administration.
Par ailleurs, M. Mabengo ma Dinzenza a été affecté comme Directeur près de la Direction générale (DPDG).

Le Gouvernement central décide le maintien de VECTURIS SA pour une mission d'assistance technique à la SNCC

Conformément aux clauses du contrat de stabilisation conclu entre le Gouvernement de la République et la Firme VECTURIS SA, le dit contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2014.
Cependant, soucieux d'assurer la continuité du processus de redressement de la Société, le Gouvernement a décidé de maintenir ladite firme mais dans le cadre désormais d'une mission d'assistance technique en lieu et place de celle de gestion.
C'est ce qui ressort d'un avis au personnel rendu public par la Direction Générale de la SNCC SA en date du 12 janvier 2015,lequel précise toutefois ,que dans le nouveau schéma qui sera mis en place par le Gouvernement ,le poste de Directeur général adjoint jadis attribué à l'operateur privé ne fera plus partie des fonctions réservées à la firme VECTURIS SA.
Rappelons que dans le cadre du contrat précité, certains postes de gestion et d'administration étaient occupés par les experts VECTURIS tels que le PCA, le DGA, le DFI, le DPA, le DXP , le DTRP, et le DV .

Politique générale de l'Entreprise

Redéfinition des attributions des grandes directions

Dans le cadre du réaménagement de la structure de l'entreprise , les missions des grandes directions ont été redéfinies eu égard à la création de nouvelles directions.

Il s'agit de : DRH, SG, DFI, DCO, DTC, DIF, DPA, DSIT, DXP, MOBIRAIL.

Par ailleurs, la création des postes de Directeurs adjoints et Conseillers adjoints aux Responsables des Directions et Départements animés par les experts Vecturis, a été dictée par le soucis de poursuivre sans interruption dans le temps certaines actions en cours et garantir la relève. Il s'agit de : DXP (Direction d'Exploitation), DFI, DPA, DTRP, DEV, CTN (conseiller pour travaux neuf).

La note de service n°096/DG/2014 du 18 Septembre 2014 souligne en effet qu'il est créé:

- une direction commerciale en lieu et place du Département Ventes et Clientèle, et du Département des Etudes commerciales;
- une entité autonome dénommée MOBIRAIL en lieu et place du Département Activités Voyageurs (DAV);
- des postes de Directeur Adjoint et de Conseiller Adjoint dans les directions et Départements animés par les Experts Vecturis.
- Les activités de la Direction des Régions sont intégrées dans la Direction d'Exploitation avec laquelle elles faisaient double emploi ; la DRHAS cesse de dépendre du SRG pour être rattachée à la DG.
- Le Département Système d'Information quitte la Direction en charge des finances pour dépendre de la DG et est élevé au niveau de Direction.
- Le Département Audit et Sureté ferroviaire est scindé en 2 structures distinctes à savoir : le Département de l'Audit rattaché à la DG, et la Division Sureté ferroviaire rattaché au SG.
- La Division des Services Généraux cesse de dépendre du Directeur Attaché à la DG et est rattachée au SG.
- Le Directeur attaché à la DG devient Directeur prés la DG et le poste est élevé au niveau A.
- Tous les postes de Directeurs adjoints et de directeurs attachés sont supprimés.

Les grandes directions. Il s'agit de : DRH, SG, DFI, DCO, DTC, DIF, DPA, DSIT,DXP.

En voici les attributions (voir page suivante)

Garantir la relève Aussi , par Note de service N°111/DG/2014 , des Adjoints ont été nommés.

Nom & post nom	affectation
Mr. Mulombole Obafwila	DRHAS
Mme Jeanne LUTA Natshilombo	SG
Mr. Swabantu Ngoie	DXA
Mr. Romain Nawezi Kela	DCO
Mr. Hamisi Bin Kabarhuza	DFIA
Mr. Stanislas Malandala Kalombo	DTC
Mr. Ngoie Lwaba Kate	DIF
Mr Chishibanji Nyamu	DPAA
Mr Muzaila Malundunza	DSIT
Mr. Marc Manyanga Ndambo	MOBIRAIL

Mr. Kasway Kapesa,	Directeur de Département des Transports Adjoint (DTRPA)
M. Okitandjeka Wussu	Directeur de Département Entretien Voie Adjoint (DEVA)
Mr. Mbuyu Kalala	Directeur Adjoint au Conseiller pour les Travaux Neufs (CTN).

Bâtiment de la Gare de Lubumbashi.

Chers lecteurs,
Pour toute contribution et suggestion à votre journal , prière nous adresser vos courriers à l'adresse mail ci après : journalsncc@yahoo.fr.
Merci.

Politique générale de l'Entreprise

Les membres du Comité de direction (CODIR)

Aux termes de la note de service N°119/DG/SNCC/2014 du 17 Octobre 2014, des attributions de directions , départements et divisions ont été définies. Ci-après les missions des grandes directions et les photos de ceux qui les dirigent.

Le secrétariat général (SRG)

Jeanne LUTA
Secrétaire Générale

supervise la gestion des affaires juridiques, la sureté ferroviaire (police ferroviaire) et les services généraux. Il comprend le Département Juridique, Assurances et contentieux, la Division des Services généraux et la Division Sureté ferroviaire .

La Direction des finances

est chargée de la stratégie financière de l'entreprise et supervise la mise en œuvre des plans de financement ,de la gestion de la dette ,du contrôle des recettes et des dépenses.

Elle prépare les budgets prévisionnels, contrôle la comptabilité générale et analytique ,gère la fiscalité et établit les bilans de la SNCC.

DFI gère les relations avec les banques et optimise l'utilisation des fonds et leur affectation dans un souci d'équilibre financier de la société, de rentabilité, de maitrise des risques et du respect des budgets alloués par le Conseil d'administration.

En tant que point focal avec les bailleurs de fonds institutionnel , DFI est également en charge de l'arbitrage des projets d'investissements, et en assure le suivi d'exécution.

Hamisi Bin Kaharhuza
DFIA

La Direction des ressources humaines et des affaires sociales (DRH)

Mulombole Obafwila
DRH

Assure d'une manière générale, la gestion administrative du personnel ,la conduite des relations entre l'employeur SNCC et le personnel; la formation et le développement des compétences des employés, les promotions et la gestion des carrières ,des emplois ,des compétences ,les relations avec les institutions représentatives du personnel, le management social, et la supervision de l'application des dispositions existantes dans les domaines sociaux.

Cette direction comprend :le Département de la gestion du personnel (DGP)

Le Département Organisation et Formation (DOF)

Le Département médical (DMED)

La Division des affaires sociales et enseignement (DAS) et la Division Inspection des ressources humaines (DIRH)

La Direction technique (DTEC)

Assure le maintien et la disponibilité de tous les moyens techniques nécessaires à la production, dans les domaines de matériels moteurs et remorqués, des installations d'énergie et de la force motrice, des ports et des installations connexes.

A ce titre ,DTEC définit la politique d'entretien et de maintenance ,ainsi que les programmes de renouvellement .Elle met en œuvre lesdits programmes et assure le respect des spécifications techniques de la qualité ,du calendrier et du budget.

Dans le cadre du Projet de transport multimodal (PTM), DTEC est également responsable de la conduite des projets de réhabilitation des matériels roulants, de l'énergie et de la force motrice.

DTEC est structurée comme suit :

Malandala Kalombo
DTEC

- Département des ateliers centraux
- Département des Matériels roulants
- Département Electricité
- Département Ports et chantiers navals
- Des projets techniques

Développer et moderniser notre réseau, réussir ensemble !

Politique générale de l'Entreprise

Ceux qui dirigent les directions centrales

Les membres du Comité de direction (CODIR)

La Direction d'Exploitation (DXP)

Swabantu Ngoie
DXA

La DXP reprend les activités de la Direction des Régions (supprimée) et intègre ses services. Elle assure d'une part la mise en œuvre de la politique de transport sur l'ensemble du réseau ,d'autre part l'application sur terrain des plans de transport, commercial et technique élaborées.
La DXP assure également la coordination des Régions d'Exploitation.
Elle doit en outre:
-stimuler la production des Régions et Agences.
-suivre la gestion et l'utilisation des moyens mis à disposition desdites Régions (matériels, humains, financiers, infrastructures, logistiques, etc.)
-examiner hebdomadairement ,avec les Régions, le niveau d'exécution des instructions et recommandations de la DG ainsi que des autres directions en particulier la DTEC.

La DXP comprend:
-le Département des Transports
-La Division Personnel de conduite
-les Départements Régions:
- -Copperbelt (LKS)
- -Centre (KMA)
- -Nord (KAN)
- -Grands lacs (KLM)
- -Fleuve-Rail (KND)

-Agence de Ndola
- Agence de Kigoma.

La Direction des Projets et Approvisionnement (DPA)

Assure la direction du système d'approvisionnement (achat-magasins et stocks).
A cet égard ,elle supervise les stocks, les flux d'acheminement des articles ,de la livraison dans les magasins jusqu'à la distribution finale. La DPA élabore l'implantation des stratégies d'approvisionnement dans les différentes unités de l'Entreprise. Elle assure une gestion saine des fournisseurs et poursuit le développement du Département des Approvisionnements selon les meilleures pratiques d'affaires, d'innovation et d'amélioration continue. Elle travaille en collaboration avec les services de production ,de qualité , d'études et développement des méthodes et le service commercial en cas de problèmes techniques. En collaboration avec les structures techniques bénéficiaires des investissements prévus au PTM ,la DPA assure la coordination technique des projets ,suit les réalisations physiques et en assure le reporting dans le cadre du rapport d'activités à transmettre à l'Unité de Projet du PTM basée à Lubumbashi. DPA comprend: -Le Département des Approvisionnements -La Division Contrôle des consommations -La Division Suivi des projets.

Chishibanji Nyamu
DPAA

La Direction des infrastructures ferroviaires (DIF)

Elle assure la maintenance et la disponibilité de tous les moyens techniques nécessaires à la production ,dans le domaine des installations fixes (voies ferrées, ouvrages d'art, ouvrages en terre, ouvrages hydrauliques et bâtiments).
A ce titre, DIF définit la politique d'entretien et de maintenance ,ainsi que les programmes de renouvellement.

Elle met en œuvre lesdits programmes et assure le respect des spécifications techniques de la qualité ,du calendrier et du budget.

Dans le cadre du Projet de Transport Multimodal (PTM), DIF est également responsable de la conduite des projets de réhabilitation des voies ferrées. Elle comprend les Départements suivants:
-Département des travaux neufs et logistiques voie
-Département Entretien Voie
-Département Bâtiments et Ouvrages d'art

Ngoie Luaba Kate
DIF

Politique générale de l'Entreprise

Les membres du Comité de direction (CODIR)

La Direction du Système d'information et télécommunication (DSIT)

a pour missions:

- la définition ,le suivi et l'évaluation de la politique informatique et de télécommunication de la Société;
- la définition de la politique de sécurité des systèmes d'information et de télécommunication;
- la mise en œuvre de nouveaux systèmes (logiciels d'application ,matériel et réseau);
- la définition de la politique de maintenance des moyens informatiques et de télécommunication et logiciels, réseaux, équipement et télécommunication,…); la promotion de nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC);
- la définition de la politique de formation et d'assistance des utilisateurs; -la coordination des activités informatiques des différents directions et services.

Muzaila Malundunza
DSIT

MOBIRAIL ou la ''Mobilité par rail ''

Entité autonome créée en lieu et place du DAV (Département des activités voyageurs) MOBIRAIL, c-à-d ''Mobilité par rail'', a pour mission l'organisation et le fonctionnement de la circulation des trains et des navires sur l'ensemble du réseau SNCC, pour ce qui est du transport des voyageurs et acheminement du fret.

Elle doit:-définir la politique de transport des passagers et de leurs marchandise; -coordonner et organiser toutes les activités liées aux consignes voyageurs sur le réseau et aux ventes à bord des trains et sur les bateaux; -attirer la clientèle vers la mobilité sur rail par l'établissement des horaires rigoureux ,le confort pendant les voyages ,la sécurité, etc.

Manyanga Ndambo
DMOB

-diffuser les informations en rapport avec les voyages ,les itinéraires ,les réservations et les modes de transport; -améliorer les méthodes d'acceptation, d'embarquement, d'acheminement et déchargement.

La Direction Commerciale (DCO)

Ses missions:

- définir la politique commerciale de la SNCC et en formuler les moyens d'actions;
- traduire les objectifs commerciaux en actions exécutables, superviser et coordonner les études commerciales et économiques pouvant conduire à maximiser la production et les recettes d'exploitation;
- concevoir et adapter continuellement le plan d'action commerciale en fonction des moyens en présence, des contraintes de l'Exploitation et de l'environnement socio économique;
- concevoir et élaborer les projets pouvant influencer les résultats de l'exploitation;

Collaborer avec les différentes directions de la Société en vue de :

~ rentabiliser au maximum les moyens de production en place;

~ faire correspondre le plan d'investissement aux objectifs commerciaux;

~ adapter les moyens mis à la disposition de l'exploitation aux besoins réels du marché.

- analyser et critiquer les résultats d'exploitation en fonction des objectifs commerciaux,
- faire élaborer les méthodes et procédures pour minimiser le nombre de litiges commerciaux;

Nawezi Kela
DCO

- s'assurer de la qualité des services rendus;
- constituer pour la SNCC ,une banque des données économiques et commerciales;
- établir de concert avec la DFI ,le plan de profit de l'Entreprise;
- préparer les éléments conduisant à l'élaboration du plan d'action commercial et à la fixation des objectifs à court ,moyen et long terme;
- gérer le personnel placé sous sa responsabilité conformément aux instructions en vigueur;
- étudier les marchés et mettre sur pied de stratégies commerciales;
- informer la DG des tendances et des besoins du marché en vue d'orienter la politique commerciale; entretenir les contacts avec les clients et les prospects importants et intervenir dans la négociation des contrats commerciaux.

Informations générales

Le Ministre des ITPR visite la SNCC et constate la paix sociale qui y règne

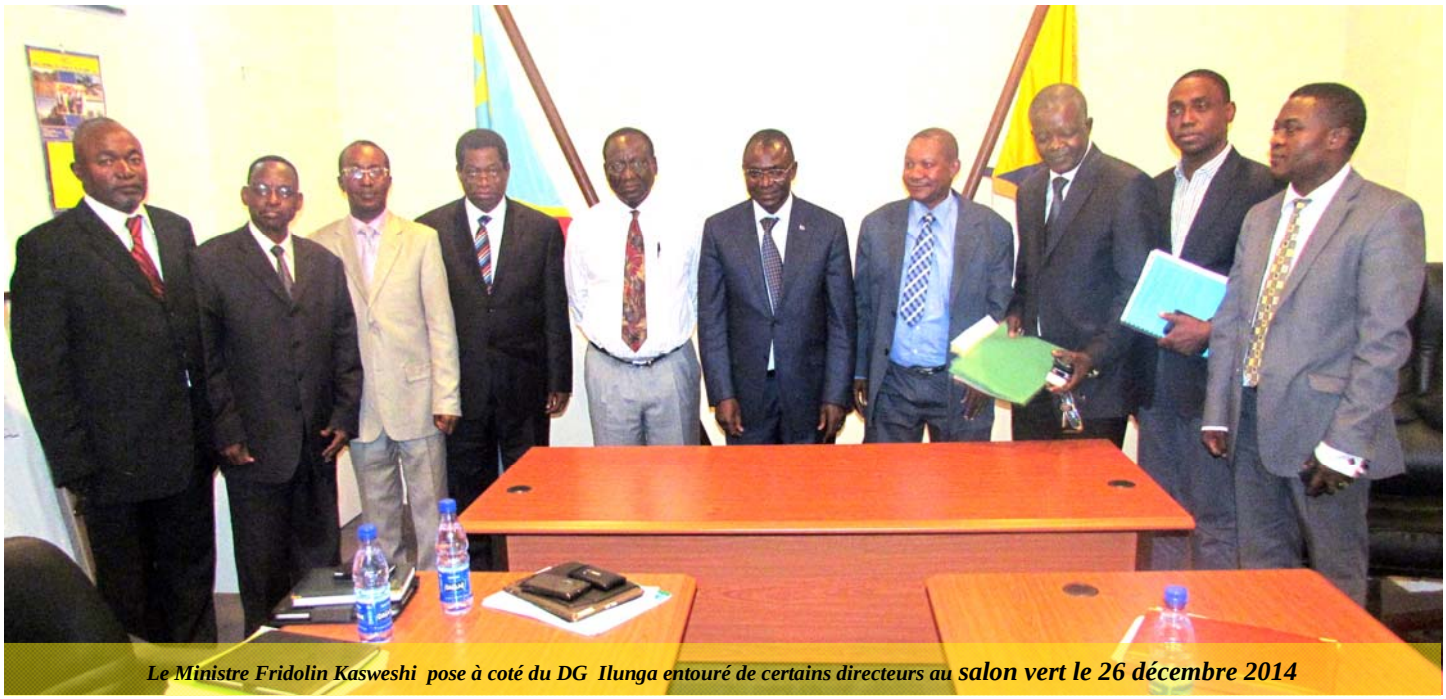

Le Ministre Fridolin Kasweshi pose à coté du DG Ilunga entouré de certains directeurs au salon vert le 26 décembre 2014

Profitant de son séjour à Lubumbashi, le Ministre national des Infrastructures et des Travaux Publics , SE Fridolin Kasweshi Musoka a visité le 26 et le 29 décembre 2014 la SNCC .

Au cours d'une réunion tenue au Salon ''Vert'' , le Directeur Général de la SNCC, le Professeur Ilunga Ilunkamba a salué l'accompagnement des autorités politiques provinciales et nationales dans la résolution des problèmes auxquels la SNCC a dû faire face, de même que l'attitude positive de la délégation syndicale pour ramener la paix sociale.

Réagissant aux propos de ses hôtes, le Ministre Kasweshi s'est félicité de l'harmonie qui existe entre la SNCC et les institutions politiques du Pays. Il a souligné la grande responsabilité de la SNCC dans le système de transport congolais qui doit être complémentaire.

Il a exhorté ses interlocuteurs à s'impliquer davantage dans la production et de faire montre de discipline et d'engagement citoyen afin de rendre à la Nation un service loyal de qualité.

Le Ministre des ITPR a encouragé ses hôtes à profiter des opportunités offertes par la réouverture de la voie de Lobito, et à poursuivre les efforts de rajeunissement des effectifs et le transfert des compétences aux jeunes appelés à prendre la relève.

Contribution de SNCC à la réalisation des projets SACIM et Katende

La SNCC a contribué , de manière notable à la réalisation du Projet SACIM (Société ANHUI CONGO Investissement Minier**)** qui envisage d'entamer l'exploitation de gisements de diamant de Tshibwe.

La Compagnie ferroviaire nationale a en effet transporté durant l'année 2013-2014,des matériels et équipements destinés à l'aménagement de la concession et la construction de la route Tshibwe-Mbuji-Mayi ,longue de 45 km.

Le tonnage remis par la SACIM s'élève à 6979 ,547 tonnes et 208 hgs (wagons) ont été mis à disposition par le transporteur ferroviaire, ce qui a généré des recettes de l'ordre de 1.861.899 dans le cadre d'un partenariat entre les deux sociétés :SACIM et SNCC.

D'autre part, la société ANGELIQUE qui opère pour le compte du projet de barrage de Katende, a remis au transport ,à la SNCC 1542,01 tonnes de matériels et équipements embarqués à Lubumbashi dans 71 hgs (wagons), à destination de Mwene Ditu. soit des recettes de l'ordre de 438.163 USD.

Des chargements continuent pour ANGELIQUE, en gare de Lubumbashi en attendant l'arrivée d'autres matériels.

Informations générales

Lancement des travaux de renouvellement de la voie SNCC entre Tenke et Kisanfu, et poursuite des travaux entre Sakania et Baya

M. Ngoie Luaba Kate, DIF (en gilet) lors de l' inspection de la voie à Pumpi. Décembre 2014

Depuis plusieurs mois, la SNCC est victime des actes de vandalisme perpétrés par des inciviques sur la voie entre Kisanfu et Pumpi sur l'axe du chemin de fer Tenke- Dilolo. Ces inciviques à la recherche des concentrés qui coulent sur la voie lors de passages des trains tractant des wagons chargés des minerais produits par les operateurs miniers à Kolwezi et environs, cannibalisent systématiquement la voie pour acceder à ce produit ,laissant souvent celle-ci sans traverses ni ballast. Ce qui met le trafic en danger. Heureusement, depuis janvier 2015, les travaux de renouvellement de la voie ont démarré sur financement PTM.

Pour mettre fin aux déraillements fréquents enregistrés sur ce tronçon, la DIF procède systématiquement à la visite de la voie avant le passage d'un train , et le cas échéant, exécute des travaux d'urgence pour que la circulation se déroule en toute sécurité. Ce tronçon en état de délabrement avancé est constitué d'une voie avec des traverses métalliques aujourd'hui usées par l'acide des minerais. Il fait l'objet d'une attention particulière de la Direction Générale. Grâce au financement du PTM , des travaux de renouvellement sont programmés depuis janvier 2015 sur 29+5 km entre Tenke et Kisanfu. Un chantier mécanisé est déjà installé avec des tractopelles, bourreuses et autres engins de la voie. La plate forme sera complètement dégagée de traverses et ballasts souillés des minerais pour les revêtir des rails ,des ballast ainsi que des traverses en béton bi bloc produites à l'Usine de fabrication des traverses en béton de Lubumbashi.

Le confortement de la voie entre Sakania et Baya se poursuit normalement

Lancés en mai 2014, les travaux de confortement de la voie entre Sakania (km 0) et Baya (km 230) se déroulent normalement dans le cadre du PTM (Projet de Transport Multimodal), financé par Banque mondiale et le gouvernement de la RDC.

Ces travaux ont pour objectif de**:** -faire rouler le train en toute sécurité, accroître la fréquence de train sur cet axe international, -assurer la ponctualité des circulations, et en conséquence les recettes.

Ces travaux étaient rendus nécessaires par la situation qui prévalait sur ce tronçon ,où l'on avait enregistré 52 déraillements en 2013.

Outre le confortement de la section Sakania-Baya pour un coût 1.561.170 USD, sont également réalisés des travaux de renouvellement de 24 km de voie entre Lubumbashi et Baya pour un coût chiffré à 950.000 USD, et de réparation de 7,5 km de voie sur la section Musoshi et Lumata pour 26.356 USD. Ces travaux ont été effectués avec des matériels acquis dans le cadre du PTM , à savoir 35 mille traverses métalliques posées et des rails 40 kg.

Longue de 255 km, la voie entre SKN et LBB a un armement composé de 2 types de rails sur traverses métalliques, soit de rails de 40 kg sur 33,5 km ,et ceux de 29 kg sur 221,5 km.

Travaux de confortement de la voie à Musoshi

Informations générales

4.178 retraités de la SNCC admis comme prestataires sociaux à l'INSS

4.178 pensionnés de la SNCC des 2èmes et 3èmes vagues sont désormais comptés parmi les prestataires sociaux du régime général de sécurité sociale. La cérémonie marquant leur affiliation a eu lieu le 01 Octobre dernier à Lubumbashi, à l'occasion de la journée des personnes de 3ème âge célébrée le 01 Octobre de chaque année. La cérémonie a marqué aussi le lancement de l'opération du paiement des prestations sociales 3ème trimestre 2014.

La prise en charge par l'INSS des agents retraités de la SNCC marque le couronnement d'un long et laborieux processus amorcé depuis le mois de Juillet 2009. En effet, dans le cadre du plan redressement de la SNCC, le Gouvernement de la République avait obtenu de la Banque Mondiale des financements dont une partie était destinée notamment au paiement des arriérés de cotisations sociales dues à l'INSS pour permettre aux agents retraités de bénéficier des prestations du régime général de sécurité. Rappelons qu'à l'issue des négociations entre l' INSS et la SNCC, sous l'arbitrage du COPIREP, un protocole d'accord fut signé en Octobre 2011 pour la prise en charge de la première vague de 2.280 agents de la SNCC. En Juillet 2013 et Juin 2014, au terme des nouvelles négociations, deux autres protocoles d'accords ont été signés pour la prise en charge des 2ème et 3ème vagues constituées respectivement de 1448 et 450 agents pensionnés de la SNCC. Ils ont tous été admis dans les effectifs des prestataires sociaux où chacun d'eux va toucher régulièrement sa pension de retraite. C'est la première fois dans l'histoire du régime général de sécurité sociale que l'INSS est confronté à la prise en charge de 4.178 travailleurs.

Répartition des retraités (2ème et 3ème vagues) par province

Province	Nombre de pensionnés
Katanga	1.292
Kasaï-Occidental	340
Kasaï-Oriental	124
Maniema	71
Sud-Kivu	54
Province Orientale	35
Kinshasa	8
Total	1.898

Des agents SNCC formés sur le droit OHADA

Près de soixante agents et cadres de la SNCC formés et informés du 26 septembre au 10 octobre dernier sur le système comptable et le droit OHADA, au cours des sessions de formation ainsi que des séances de sensibilisation animées par le consultant Price Waterhouse Coopers (PWC). Soit 42 comptables, financiers et auditeurs, 8 juristes et 9 membres du Comité de Direction.

S'agissant des juristes, la formation a porté sur le droit commercial général ,notamment les suretés, procédures de recouvrement et voies d'exception, procédures d'apurement du passif, et le droit des sociétés commerciales. Les comptables, financiers et auditeurs ont quant à eux été formés essentiellement sur le système comptable OHADA. Une note d'information sur ledit système a été présenté aux membres du Comité de Direction lors d'une matinée d'information et de sensibilisation tenue en la salle'' Frigo'', le 8 octobre dernier. C'était en présence du DGA, M. Vincent Tshiongo Ngalula qui ,dans son mot de circonstances ,a promis de s'investir pour que les acquis de cette formation sur l'OHADA soient restitués à l'ensemble du personnel afin que la SNCC fasse un bon passage du Plan Comptable Congolais au système comptable OHADA. Le DRH, M. Mulombole s'est dit honoré de voir la SNCC disposer de personnel formé et outillé par rapport au système comptable et au droit OHADA.

Séance de formation sur le droit OHADA

Echos des Régions

Kabalo gare bientôt rénovée

La gare de kabalo en pleine réhabilitation

Construite, lors de l'inauguration du tronçon Kabalo-Kabongo le 9 aout 1956 par M. Buisseret, Ministre des colonies, en vue d'assurer la jonction des réseaux du chemin de fer CFL et du chemin de fer KDL , la gare de Kabalo constitue un important nœud de communication ferroviaire . Mais depuis son inauguration, elle n'a jamais connu des travaux de rénovation.
Ce sera chose faite bientôt avec la cérémonie de lancement de locomotives acquises par le Gouvernement central pour renforcer la capacité de traction de la SNCC , et celle de démarrage des travaux en vue de doter Kabalo d'un dépôt diesel de 2ème catégorie.

Lors de sa visite d'inspection à kabalo, le vendredi 23 janvier, le DG de la SNCC, le Professeur Ilunga Ilunkamba qu'accompagnait le DRGL , M. Kongolo Sumaili venait de Kalemie parcourant 273 km par train et a pu ainsi palper du doigt les réalités de la voie.

Sachant que le PTM n'a pas prévu des travaux sur le tronçon Kamina –Kabalo, dont l'état laisse à désirer, le DG a dit avoir déjà pris des contacts avec le Gouvernement au niveau des Ministres du Portefeuille, et des Transports et Voies de Communication pour trouver des financements en vue de la réhabilitation de celui-ci.

Si pour l'explorateur Henri Morton Stanley ,sans chemin de fer ,le Congo ne vaut pas un penny, par rapport au colonisateur qui privilégiait l'évacuation des produits miniers , aujourd'hui, affirme le Professeur Ilunga Ilunkamba, il faut plutôt dire que ''sans chemin de fer il n y a pas de croissance inclusive c.à.d. celle qui profite à tout le monde''.

Aussi le Gouvernement a-t-il entrepris un vaste programme de redressement de la SNCC, programme pour lequel le Chef de l'Etat , SE Joseph Kabila Kabange lui a donné mandat ,mandat qu'il réalise avec détermination. C'est un travail de longue haleine qui donnera des résultats, espère-t-il, car les ressources sont disponibles. Ces ressources vont permettre de redresser petit à petit la SNCC . Ainsi , les clients qui fréquentent la relation Kindu- Kalemie ont déjà pu constater une certaine fluidité du trafic.

Pendant son séjour à kabalo, le DG a présenté ses civilités à l'Administrateur du territoire, M. Hubert Kanza, avant de visiter le chantier des travaux de réhabilitation de la Gare puis le port de Kabalo , sur la rive gauche du fleuve Congo, où le chantier naval est en état d'abandon depuis la dernière guerre d'agression.

Le DG a visité également l'hôpital SNCC de Kabalo où il a déploré les conditions insalubres et le manque d'équipement et des médicaments. Aussi a-t-il donné des instructions pour que cet hôpital de 15 lits soit réhabilité d'autant plus que cette structure sanitaire couvre également Kongolo et Kamunga près de Kabongo.

L'hôpital de Kabalo est installé depuis 2006 dans un bâtiment qui fut jadis l'ancienne gare avant la jonction du tronçon CFL et KDL en 1956. Il emploie 3 infirmiers et 6 tacherons .

Notons que le choix de Kabalo se justifie par le fait que les 4 locomotives seront affectées à la Région des grands lacs et à la Région Fleuve Rail, Kabalo étant un important carrefour ferroviaire.

En effet, trois lignes de chemin de fer de la SNCC partent de là : au nord, vers Kindu au Maniema sur 441 km ; à l'est vers Kalemie distant de 273 km; au sud vers Kamina à 447 km, puis vers l'Ouest Kananga et Ilebo dans le Kasaï-Occidental ou vers l'Est et Lubumbashi et la Zambie, vers Ilebo et l'Angola.

Kabalo est le siège de la Coordination d'Exploitation ferroviaire (COORDEX) du même nom. Il dépend de la Région d'Exploitation des Grands lacs basée à Kalemie.

Echos des Régions

Au cœur de la province du Kasaï Occidental

Notre journal « Njanja » consacre dans chacune de ses éditions une page sur l'une des provinces desservies par le chemin de fer. Il s'agit des monographies socioéconomiques et culturelles des provinces du Maniema, du Katanga, du Kasaï Oriental, du Kasaï Occidental, et de la Province Orientale. Après le Maniema, vient maintenant le tour du Kasaï Occidental.

Localisation géographique

Située au centre sud de la RDC, la province du Kasaï Occidental couvre une superficie de 154.741 km2 soit 6,6% de celle du pays. Elle est limitée au Nord par la province de l'Equateur, à l'Est par la province du Kasaï Oriental, à l'Ouest par celle du Bandundu et au Sud par la province du Katanga et la République d'Angola.

La ville de Kananga en est le chef- lieu avec 5 communes à savoir : Kananga, Lukonga, Ndesha, Nganza et Katoka. La province du Kasaï Occidental compte 2 districts (Kasaï et Lulua) et 2 villes (Kananga et Tshikapa), 10 territoires et 15 communes.

Peuplement

La population de la Province du Kasaï Occidental s'élève à 5.296.347 habitants suivant les statistiques administratives de 2003.

Organisation socio politique

La province du Kasaï Occidental est dirigée par M. Alex Kande, Gouverneur de province.

Transport et voies de communication

Réseau routier

Ce réseau comprend les routes nationales et provinciales en cours de réhabilitation dans le cadre des chantiers de la révolution de la modernité. Les principales voies nationales sont les suivantes :

- RN1 : Pulu(bac) Tshikapa-Bulubgu- Kananga-lac Mukamba (517 km) ;
- RN7-Mwamba Mbuyi-Mashala- Lubiku-Limite Kasaï Oriental vers Bena Dibele (230 km);
- RN20: Katembo (bac)- Mapanzu-Ilebo-Mweka-Luebo-bulungu (427km);
- RN39-Muila –Kazumba-Luiza
- Moma-Mashika-Bangu-Limite
- Kananga vers Kapanga (309km);
- RN40-Kananga (aéroport)-
- Tshimbulu-Lukeshi-Limite Kasaï
- Oriental vers Mwene Ditu (180km);
- RN41-Mweka-Bakwa-Nkenge
- Demba-Kananga (242km);
- RN42-Lac Munkamba-Dibelenge-Mutombo-Bibwe-Limite Kasaï Oriental vers Lusambo (72 km).

Les principales voies provinciales sont les suivantes :

- RR701-Domiongo –Lodi-Dekese- Limite Kasai Oriental vers Lomela (327 km);
- RR706-Luebo-Ndjoko Punda-
- Tshikapa-Shashinza-Limite Angola vers Ndundu (331 km);
- RR707- Shashinza-Shamupele
- Tshisenge-vers Ngoma Luiza (239 km);
- RR708-Kaluata-Tumba-bac
- Mualamande-Moma (90km);
- RR709-Matamba-Bilonda-Muana Nkadi (160 km).

Voies fluviales

5 principales rivières traversent le Kasaï Occidental : Loange à l'extrême Ouest, Kasaï et Lulua au Centre, Sankuru et Lukenie au Nord.

Voies ferrées

Le Kasaï Occidental est traversé par la voie ferrée venant de l'Afrique de Sud et transite la Zambie, passe par le Katanga jusqu'à Ilebo. Cette voie nationale est d'une importance primordiale vu son apport dans le réseau de transport et de distribution des biens et services entre les centres tels que Kinshasa, Matadi, Lubumbashi, etc…

La voie ferrée reliant Ilebo à Lubumbashi traverse la province en diagonale, desservant les centres suivants :

Dibaya, Tshimbulu, Kananga, Luebo et Mweka, etc. Sur un parcours de 614,76km, soit 11,7% du total des voies ferrées exploitées par la SNCC.

Le trafic ferroviaire

La SNCC organise pour le Kasaï Occidental les trains ci-après: - au départ de Lubumbashi, 2 trains à savoir le train omnibus ''Hirondelle(HIRO)'' A/R de Lubumbashi à Ilebo sur 1.576 km x 2, et le train rapide ''Express Colombe (EXCO)'' sur le tronçon Lubumbashi-Kananga-lbb sur 1.156 km x 2 ;

- au départ de Kalemie, un train omnibus mensuel ''le Tanganyka (TGA)'' A/R de Kalemie à Kananga soit 1276 km x2.

- au départ de Kananga, le train omnibus Sankayi avec 4 rotations A/R Kananga-Ilebo sur 422 km x 2.

- au départ d'Ilebo, le train mensuel rapide ''Jubilé (JBL)'' sur le tronçon Ilebo –Mwene Ditu- Ilebo sur 665 km x 2 ;

-au départ de MDT, le train omnibus mensuel ''Interkasai (INK)'' A/R MDT-Ilebo sur 665 km x 2.

Kananga est le siège de la Région d'exploitation Nord de la SNCC.

A travers nos projets

Etat d'avancement à fin novembre 2014 de la mise en œuvre des Projets à la SNCC

1. Sur Financement de la Banque Mondiale, le PTM va acquérir les matériels suivants :

1.1 Composante 1 : Matériel Roulant

Renforcement du Parc de Matériel de Traction :

- 18 locomotives neuves à livrer en avril 2015,
- 18 locomotives en location en attendant la livraison des neuves,
- 8 locomotives SNCC en cours de rattrapage de maintenance dont 4 locomotives finalisées et remises en circulation avec équipements d'enregistrement d'évènements à bord.

Rattrapage de maintenance des Matériels Remorqués: Travaux en cours sur PTM

- 600 wagons commerciaux dont 300 par la SNCC et 300 en sou-traitance avec une cadence mensuelle moyenne de 25 wagons pour chaque activité (78 wagons sortis),
- réparation de 50 voitures-voyageurs (5 voitures en chantier),
- réhabilitation de 60 ballastières (13 sorties),

1.2 Composante 2 : Engins de Voie et Logistique

- **Réhabilitation Bourreuse et Soudeuse :** réalisées à 80% (remise en service en septembre 2014 d'une bourreuse, reste à finaliser la seconde bourreuse et la soudeuse.
- **5 draisines de chantier neuves :** Livrées en janvier 2015
- **Réhabilitation de 25 tracteurs** : 9 tracteurs sortis et remis en circulation sur 25 dont les moteurs neufs viennent d'être livrés
- **Acquisition et mise en service de 8 camions-bennes :** réceptionnés et mis en service depuis juillet 2013
- **Acquisition et mise en service de 18 véhicules** routiers (+tractopelle, ambulance) : réceptionnés et mis en service entre mars-octobre 2013
- **Trois pelles chargeuses** réceptionnées en octobre 2014
- **Divers engins de levage et Matériels de relevage** attendus au 1er trimestre 2015
- **7 camionnettes** livrées

1.3 Composante 3 : Energie

- **Energie** : 17 groupes électrogènes livrés dont 16 opérationnels et en cours de mise en service
- **Modernisation des stations de gasoil :**
  Station de LBB opérationnelle depuis juin 2013 ; stations des Ateliers Centraux (ATC) et de Likasi réhabilitées à 80% sur financement de la SNCC ;
  13 stations à réhabiliter dès décembre 2014.

Cinq (5) draisines pour l'exploitation et la maintenance

La tractopelle en service à Musoshi

Des tracteurs réhabilités

Une des bourreuses réhabilitée en service à Musoshi

A travers nos projets

Etat d'avancement à fin novembre 2014 de la mise en œuvre des Projets à la SNCC

1.4 Composante 4 : Infrastructures Ferroviaires

- **Travaux de renouvellement de voie et ballast (Tenké-Kisanfu, 29+5 km)** : démarrage en décembre 2015
- **Travaux de confortement de voie Lubumbashi-Sakania sur 255 km** : démarrés en mai 2014 ,ces travaux affichent un taux d'avancement de 40%, 4336 ml de voie renouvelée sur 23500 ml soit 18%, 3975 ml rails de 29 kg remplacés sur 9703 ml soit 41%, 2897 traverses métalliques de 29kg remplacées sur 22000 soit 13% ;
- **Travaux de confortement de voie Luena-Kamina sur 179 km** : démarrés en juillet 2014 ,ces travaux affichent un taux d'avancement de 28%, 4055 ml de voie renouvelée sur 21500 ml soit 19%, 1309 ml rails de 29 kg remplacés sur 8000 soit 16%, 239 traverses métalliques de 29kg remplacées sur 12819 soit 19% ;
- **Poursuite des travaux de sécurisation de la voie Baya-Luambo sur 165 km :** démarrés en août 2013, 42 000 TM posée entre Likasi et Lubumbashi permettant une baisse des déraillements de 70% sur le tronçon
- **Usine de traverses en béton** : construite, équipée et opérationnelle

Des cheminots des ATC en tenue de travail

depuis juillet 2013 (47 000 traverses produites), **-170 281 traverses métalliques livrées** sur 170 000 TM .

- **Divers matériels de fixation** de traverses métalliques et en béton armé livrés et en cours de consommation
- **Livraisons de 4000 tonnes de rails en juillet .**
- **Acquisition de 7900 tonnes de rails** : Livraison prévue au 1er trimestre 2015

1.5 Composante 5 : Consommables

- **Consommables Stratégiques :** livraisons et consommations en cours des articles stratégiques pour Matériel Roulant, Ateliers, Engins de voie; 84 % consommés à fin septembre 2014,
- **Fourniture de 10560 m3 de gasoil** : 5810 m3 livrés à fin septembre 2014- (4750 m3 à livrer entre octobre 2014 et janvier 2015) ;
- **Fourniture de Lubrifiants** : 100 % livrés à fin septembre 2014 (stock disponible jusqu'à fin décembre 2014),

2. Sur Financement du Gouvernement de la RDC

- **20 locomotives neuves** en cours d'acquisition par le Gouvernement

2014 . Livraison en mai 2015

- **2 locomotives acquises par le Gouvernement RDC en octobre 2012 et 1 locomotive en octobre 2013, 4 en cours d'acquisition,**
- **45 voitures-voyageurs** réhabilitées sont annoncées courant 2015
- **Réhabilitation des unités navigantes de KINDU** : Les barges Lufaya et Lupibwe de 375 tonnes chacune réhabilitées et remises en exploitation, La barge mixte (passagers - marchandises) Lubudi est en réparation
- **Perspectives** : Révision de deux moteurs du pousseur et Acquisition de nouvelles unités navigantes ; moteurs livrés en attente de payement .
- **Réhabilitation du trafic ferroviaire sur l'axe Kisangani-Ubundu** (Budget 1,2 million USD) : Marchés des acquisitions en cours (organes et pièces de rechange, wagons, matériels de télécoms, travaux de réhabilitation des dépôts et gares)

3. Sur Financement fonds propre SNCC

- **Acquisition et mise en service en cours de 4 progiciels de gestion de la paie, des Approvisionnements, facturation et gestion des centres médicaux :** Avancement Implantation Progiciel Paie 70% (opérationnel en janvier 2015), la gestion des approvisionnements 90 % (opérationnel en janvier 2015), la facturation 30% (opérationnel à fin mars 2015) ; (Budget global 800 000 USD) ;
- **Financement partiel sur fonds propre SNCC des travaux de réhabilitation des stations de gasoil** : Station du Dépôt de Lubumbashi opérationnelle depuis juin 2013 (145 000 USD de travaux) ; Réhabilitation à 85% de la station de Likasi (coût 95 000 USD) ; Réhabilitation à 90% de la station des ATC (coût 48 000 USD, opérationnelle en avril 2014) ; **- Réhabilitation de 10 tracteurs remis en circulation en octobre 2012**

Des ballastières réhabilitées

Ephémérides 2014

Janvier 2014
L'année démarre avec la poursuite de la grève entamée en novembre 2013. L'activité de l'entreprise est dans une paralysie ,sauf certaines régions d'exploitation qui continuent à travailler.

Février 2014
La DG et la délégation syndicale tentent en vain de négocier une trêve. La grève se poursuit de plus bel.

Mars 2014
Le 17 mars , un nouveau DG est nommé à la SNCC en remplacement de feu Fidele Mwamba Munkolonkoto décédé le 7 mars 2013. Le professeur Ilunga Ilunkamba ,ancien Secrétaire exécutif du COPIREP (Comité de Pilotage de la Reforme des Entreprises du Portefeuille), prend ses nouvelles fonctions à la tête de la SNCC le 27 mars 2014.

Avril 2014
Le DG Ilunga Ilunkamba définit sa ligne de conduite et sa vision pour redresser la SNCC: remettre les cheminots au travail, réinstaurer la discipline, payer les salaires à temps, distribuer la méthode de travail et non l'argent.
Dans ce contexte , il tient une rencontre avec les dirigeants de l'operateur VECTURIS pour faire le point de la mise en œuvre du contrat de gestion de l'entreprise.

Mai 2014
Tenue du 19 au 31 mai de la huitième mission de supervision du Projet de transport multimodal à l'occasion de la visite de la délégation de la Banque mondiale conduite par le chef de projet PTM, M. Mohammed Essakali.
Lancement en mai 2014, des travaux de confortement de la voie entre Sakania (km 0) et Baya (km 230) dans le cadre du PTM (projet de transport multimodal), financé par la Banque mondiale et le gouvernement de la RDC.
Pour renforcer la capacité de traction de la SNCC , le Gouvernement décide de doter cette dernière d'un lot de 10 locomotives neuves. Un contrat ad hoc est signé à Kinshasa. Pour près de 17 millions de dollars américains.

Juin 2014.
La DG recherche les voies et moyens de remettre les cheminots au travail

Juillet 2014
Apres de laborieuses négociations à Kinshasa sous les auspices de la Primature, un pacte de paix sociale pour la relance de la production de la SNCC est signé par la DG et la Délégation syndicale le 19 juillet 2014.
Démarrage en juillet 2014 des travaux de confortement de voie entre Luena et kamina sur 179 km. Sur financement de la Banque mondiale dans le cadre du PTM.

Aout 2014
Visite à Lubumbashi le 7 aout 2014 à la SNCC de Madame la Ministre du Portefeuille, SE Louise Munga Mesozi pour se rendre compte de la reprise du travail, après la signature du pacte de paix sociale.
Campagne de sensibilisation des cheminots sur le Pacte en vue d'obtenir l'adhésion de tous à sa mise en œuvre. D'où reprise effective du travail sur l'ensemble du réseau SNCC.

Septembre 2014
- Le 6 septembre, l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la SNCC approuve à Kinshasa ,les nouveaux statuts de l'entreprise. Lesquels sont déposés le 10 septembre , au greffe du Tribunal de Commerce de Lubumbashi. Depuis, la SNCC cesse d'être une SARL et devient une SA Unipersonnelle avec Conseil d'administration .
- Signature le 26 septembre à Kinshasa du contrat d'acquisition d'un deuxième lot de 10 locomotives neuves sur financement du Gouvernement central. la SNCC est représentée par son DG, Prof Ilunga Ilunkamba ,et le consortium des entreprises chinoises en RDC, Yuan Helie. Soit un coût global de près de 16 984 000 dollars US financé par le Gouvernement de la République.
- La SNCC connaît un réaménagement de son organigramme, au terme de la décision du Conseil d'Administration prise le 5 Septembre à Kinshasa. La recherche de plus d'efficacité dans l'organisation de la Société, a dicté la démarche de la DG., de même que le souci de cohérence et de séparation des fonctions entre celles de maintenance et celles d'exploitation d'une part et d'autre part, entre celles de contrôle et celles d'exécution.

Octobre 2014
4178 pensionnés de la SNCC des 2èmes et 3èmes vagues , sont désormais comptés parmi les prestataires sociaux du régime générale de sécurité sociale. La cérémonie de leur affiliation a eu lieu le 1er Octobre à Lubumbashi, à l'occasion de la journée des personnes de 3ème âge.

Novembre 2014
La délégation de la Banque mondiale conduite par le Chef du Projet PTM visite la SNCC dans le cadre de la 9ème mission de supervision dudit Projet , tenue à Lubumbashi du 11 au 15 novembre 2014.
Objectifs : ''évaluer les résultats obtenus depuis la dernière mission (mai 2014) par la SNCC et les projections financières et opérationnelles de la compagnie et le cas échéant, s'il s'avère qu'il sera difficile d'atteindre l'objectif de développement du projet, préparer une restructuration du projet''.

Décembre 2014
- Dans le cadre de l'exécution du PUR (Programme Urgent de Redressement), les directeurs de direction et ceux de départements signent le 31 décembre 2014 des contrats de performance avec la DG, lesquels traduisent les objectifs leur assignés. Car désormais les directeurs seront jugés aux résultats.
- visite du DG en Chine du 1er au 5 décembre 2014, en vue de se rendre compte de visu de la fabrication effective de locomotives neuves confiée à la ''Société d'équipement 7 février de transport ferroviaire de Beijing''.
- Conformément au contrat de stabilisation conclu entre le Gouvernement de la République et VECTURIS SA ,le dit contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2014. Cependant, le Gouvernement décide de maintenir celle ci pour une mission d'assistance technique à la SNCC.

Société Nationale des Chemins de Fer du Congo S.a.r.l.

PACTE DE PAIX SOCIALE POUR LA RELANCE DE LA PRODUCTION DE LA SNCC

Entre :

LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER DU CONGO SARL « SNCC SARL », ici dûment représentée par l'Administrateur Délégué et l'Administrateur Directeur Général Adjoint, ci-après désigné (« l'Employeur »)

Et

LA DELEGATION SYNDICALE NATIONALE DE LA SNCC, valablement représentée par son Bureau National ci-après désigné **(« La Partie Syndicale »),**

En présence de L'Honorable Président de l'Assemblée Provinciale du Katanga et de Leurs Excellences Madame la Ministre du Portefeuille, Monsieur le Ministre des Transports et Voies de Communication, Monsieur le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Finances, ainsi que de Madame la Ministre Provinciale des Transports a.i du Katanga, Représentant de Monsieur le Gouverneur de la Province.

PREAMBULE

Considérant que le Gouvernement, au regard de la situation préoccupante de la SNCC, a mis en place, avec le concours de la Banque Mondiale, le Projet de Transport Multimodal dont l'objectif, en ce qui concerne la SNCC, est la restauration de sa viabilité opérationnelle et financière, notamment par l'atteinte de l'équilibre financier ;

Considérant que la réussite de ce Projet dépend de la conjonction de deux facteurs principaux, à savoir : la réalisation des investissements (voie ferrée et matériel roulant), ainsi que l'engagement des efforts humains au niveau du personnel de la SNCC ;

Considérant que les investissements réalisés dans le cadre du PTM, à la suite des arrêts intempestifs du travail, au retard dans la fourniture du

matériel commandé dans le cadre du PTM, à la non-conformité de certaines pièces de rechange, à l'âge avancé des locomotives de location qui ne permettent pas à la société de relancer sa production, ce qui a entraîné la prise en charge partielle des salaires des agents de la SNCC par l'Etat ;

Considérant la nécessité de mettre fin à ce cycle des grèves à répétition connues par la SNCC ainsi qu'à la mégestion tant décriée et de rompre avec le cycle de prise en charge partielle et systématique des salaires par le Gouvernement central ;

Considérant la Déclaration commune du 12 avril 2013 en vue d'anticiper, prévenir et régler les conflits collectifs par le dialogue social signée par le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale, le Président du Conseil d'Administration, l'Administrateur Délégué ai, les Syndicats représentatifs à la SNCC au niveau national et par les Délégués Syndicaux ;

Attendu que l'Employeur et la Partie Syndicale regrettent l'irrégularité de la paie des agents, source des mouvements de grève et qu'en même temps, ils sont conscients des effets néfastes des arrêts intempestifs de travail tant sur le processus de redressement de la SNCC que sur les agents eux-mêmes, la clientèle, la population riveraine du rail et les partenaires de la SNCC ;

Attendu que l'Employeur et la Partie Syndicale rappellent que la grève est un droit constitutionnel, mais que la SNCC assure une mission de service public de transport indispensable au développement de l'économie de la République Démocratique du Congo et à la satisfaction des besoins de transport des personnes physiques et des marchandises ;

Attendu que l'Employeur et la Partie Syndicale considèrent qu'il y a lieu, pour l'avenir, d'une part, de développer la culture d'un dialogue social de qualité et, d'autre part, de mettre en place, de renforcer et d'observer une procédure de règlement de conflits sociaux par la voie de dialogue social et sincère ;

Conscients des efforts déployés par le Gouvernement de la République dans un contexte budgétaire difficile, avec le concours de la Banque Mondiale, afin de redresser la SNCC, en restaurant sa capacité de transport, ainsi

SNCC

Développer et moderniser notre réseau, réussir ensemble !

www.sncc.cd
journalsncc@yahoo.fr